

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023

2023-06-28/02 - Compte administratif 2022 – Budget Ville

Rapporteur : Jean-Pierre Conrié

Conformément à l'article L.2121-31 du CGCT, le Conseil municipal arrête le Compte Administratif (C.A.) qui lui est annuellement présenté par le Maire. Le C.A. retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées, et présente les résultats de l'année qui, cumulés au résultat de l'année antérieure, seront repris au budget de l'année suivante.

Le Compte Administratif 2022 du Budget Ville dégage les résultats suivants :

| | Fonctionnement | Investissement | Total |
|------------------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|
| Dépenses 2022 | 60 020 446,47 | 24 999 671,67 | 85 020 118,14 |
| Recettes 2022 | 68 433 432,40 | 31 889 050,94 | 100 322 483,34 |
| Résultat de l'exercice 2022 | 8 412 985,93 | 6 889 379,27 | 15 302 365,20 |
| Report exercice 2021 | 1 200 000,00 | 15 147 354,91 | 16 347 354,91 |
| Résultat de clôture 2022 | 9 612 985,93 | 22 036 734,18 | 31 649 720,11 |

Les taux de réalisation en dépenses sont de 89 % en fonctionnement et de 47 % en investissement contre respectivement 84 % et 33 % en 2021.

Section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (53,6 M€) sont globalement en hausse par rapport à 2021 (+5,55%), ce qui représente une augmentation de 2,8 M€.

Cela étant, on constate des évolutions différentes selon les catégories de charges :

- augmentation de 12,32 % des charges courantes (+10,45 % en 2021), en raison notamment de la progression des dépenses d'énergie,
- hausse de 2,74% des charges de personnel,
- très légère baisse des atténuations de produits (-91 K€) avec notamment la diminution du prélèvement au titre de la loi SRU,
- hausse des autres charges de gestion courante (+8,95 %) suite au versement intégral de la subvention à l'Onde (2,75 M€) après deux années tronquées par les effets de la crise sanitaire,
- hausse des charges exceptionnelles (+31 K€) mais qui est due à des remboursement de PFAC.

La répartition des principales réalisations 2022 par secteur d'activités est la suivante :

- services généraux pour 14,2 M€ (charges des emprunts, frais de personnel, entretien et maintenance des locaux, flotte automobile électrique, SRU, FSRIF, ...),
- sport et jeunesse 9,3 M€,
- famille 7,9 M€ (petite enfance 6,8 M€ et seniors 1,1 M€),
- éducation 6,8 M€,
- aménagement urbain pour 5,7 M€ (propreté 1,1 M€, éclairage public 0,26 M€, voirie 1M€, espaces verts 1,4 M€, ...)

- culture pour 4,6 M€,
- sécurité pour 2,9 M€,
- actions sociales pour 1,7 M€.

Les recettes réelles de fonctionnement connaissent une augmentation par rapport à 2021 (+2,54 M€ soit + 3,85 %) avec notamment des produits des services en hausse de +13% et des recettes fiscales en augmentation de +1,8 %. Les recettes liées aux dotations et participations restent stables.

Section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement payées en 2022 (20 M€) ont connu une hausse par rapport à 2021 (14 M€).

Les principales dépenses réelles d'investissement concernent les opérations suivantes :

- travaux d'aménagement de l'école Simone VEIL (2,8 M€),
- ZAC Louvois : Mandat pour la construction des équipements publics (5,8 M€),
- préemption bien immobilier au 11 rue Paul DAUTIER (1,1 M€),
- travaux de rénovation et d'amélioration de l'éclairage public (0,7 M€),
- équipements informatiques et logiciels (0,8 M€),
- mise en place du contrôle d'accès dans plusieurs bâtiments municipaux (0,1 M€),
- travaux de réfection de la rue du général DE GAULLE (0,4 M€),
- réfection de la pelouse synthétique du stade SADI LECOINTE (0,35 M€),
- aménagement City Park WAGNER et aire de jeux connectée (0,3 M€),
- travaux et équipements dans divers gymnases et sites sportifs (0,5 M€),
- travaux et équipements de la salle RAVEL (0,4 M€),
- travaux et équipements dans les écoles (0,6 M€),
- remboursement capital emprunts (1,0 M€),
- remboursement taxes d'aménagement (2,8 M€).

La répartition des principales réalisations par secteur d'activités est la suivante :

- services généraux pour 4,8 M€ (remboursement de TAM, CTM, travaux, ...),
- sport et jeunesse 1,3 M€,
- éducation 3,5 M€,
- aménagement urbain pour 8,3 M€,
- logement 1,5 M€
- culture pour 0,6 M€.

Les recettes réelles d'investissement (20,6 M€) ont été supérieures à celles de 2021 (+9 %) avec une hausse des subventions d'investissement perçues (+2,9M€), de la taxe d'aménagement (+0,8 M€) et une baisse du FCTVA (-0,8 M€).

Restes à réaliser

| Restes à réaliser 2022 | Fonctionnement | Investissement | TOTAL |
|-------------------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|
| Dépenses | 0,00 | - 12 522 903,56 | - 12 522 903,56 |
| Recettes | 0,00 | 2 160 000,00 | 2 160 000,00 |
| Total (F) | 0,00 | - 10 362 903,56 | - 10 362 903,56 |

| | Fonctionnement | Investissement | Total général |
|-----------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|
| Résultat cumulé 2022 | 9 612 985,93 | 11 673 830,62 | 21 286 816,55 |

Les restes à réaliser en dépenses concernent principalement :

- la provision pour l'opération Louvois (0,4 M€),
- les honoraires du contrat de mandat (0,1 M€),
- la participation au diffuseur de l'A86 (4,2 M€),
- l'aménagement de l'avenue Picardie (5,4 M€)
- le mobilier destiné à la ludothèque et à la crèche Les Nénuphars (0,2 M€),
- les travaux et aménagements des équipements sportifs (0,7 M€),
- les équipements et logiciels informatiques (0,2 M€),
- les travaux et équipements dans les écoles (0,4 M€).

Les restes à réaliser en recettes correspondent aux ventes des lots du cabinet médical de Louvois (2,1 M€).

Après avoir constaté les identités de valeurs entre le Compte de Gestion 2022 et le Compte Administratif 2022,

Après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser,

Après avoir arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Des avis favorables, à l'unanimité, ont été rendus par les commissions Ressources, Aménagement et Environnement, et, Solidarités – Qualité de vie, réunies en séances le 19 juin 2023.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le Compte Administratif 2022 du Budget Principal Ville pour l'exercice 2022.